



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente-et-un août deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Adjointe au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Michel BRAME, Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Murielle DELEZOIDE donne procuration à Monsieur Hervé DEBARRE

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

M Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire, Jean-Michel BOUHIN

Absente excusée Mme Hélène SAISON,

Madame Dorianne DUBOCQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un juin deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un juin deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

=====

Délibération 22 09 73

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire expose,

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- Sur le rapport de M. Le Maire,

20 SEP. 2022

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du

20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville,

Vu l'avis favorable du Comptable Public de Saint-Omer en date du 1^{er} août 2022 ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de Bayenghem-lez-Eperlecques
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette application de la nouvelle nomenclature M57

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le treize septembre deux mille vingt-deux

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le treize septembre deux mille vingt-deux

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 SEP. 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE SAINT-OMER
1 ALLÉE HONORÉ DE BALZAC. BP 30009
62967 LONGUENESSE CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable Saint-Omer
1 Allée Honoré de Balzac BP 30009
62967 LONGUENESSE Cedex
Tél : 03 21 12 78 00
Mél : sgc.saint-omer@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Maire
de Bayenghem les Eperlecques

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
lundi au vendredi : 8h30-12h15
lundi et mardi : 13h30-16h15
Réception : avec ou sans RDV
Affaire suivie par : Alain DURAND
Téléphone : 03 21 12 78 01
Réf. : votre e-mail du 23/06/2022 BC 15600 et 21300

Saint-Omer, le 01/08/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Maire

Par mail cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57, plan de compte abrégé, par nature, par droit d'option pour votre collectivité et son budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par ces budget à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 SEP. 2022

Le comptable public
Alain DURAND

